

## -ARRETE -

## LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU:

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'amôté interministériel du 24 novembre 1

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de travaux de terrassement pour pose de réseau chaleur dans la rue de Cambre, l'école maternelle, la Mairie, l'école élémentaire, le restaurant scolaire et le pôle santé, la circulation sera réduite et interdite aux véhicules poids lourds. Le stationnement sera interdit à tous les véhicules à compter du Lundi 16 septembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux).

<u>ARTICLE 2</u>: la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise MULTI-RESEAUX TP.

<u>ARTICLE 3</u> : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise MULTI-RESEAUX TP
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville, le 13 septembre 2024 Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI